



PREFET D'ILLE ET VILAINE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**Projet d'arrêté préfectoral réglementant la pêche en eau douce en
Ille-et-Vilaine pour l'année 2017
Consultation du public du 17 novembre au 9 décembre 2016
Synthèse des observations**

Le projet d'arrêté préfectoral réglementant la pêche en eau douce dans le département d'Ille-et-Vilaine a été soumis à la procédure de consultation du public en application de l'article L. 120-1 du code de l'environnement concernant le principe de participation du public aux décisions, autres qu'individuelles, ayant une incidence sur l'environnement.

Le présent document a pour objet de faire connaître la synthèse des observations du public dont il a été tenu compte. Un second document séparé présente la réponse aux observations du public et les motifs de la décision de l'autorité administrative.

Les indicateurs de la consultation :

Nombre de courriels reçus : 1

Les observations du public dont il a été tenu compte :

- 1) Demande d'indiquer la taille minimale de capture du mulot (article 5)
- 2) Demande de supprimer le terme « Ille-et-Vilaine » dans la rubrique « Dispositions Générales » (article 7)
- 3) Demande de réintroduire une réserve temporaire de pêche ne figurant plus dans le projet d'arrêté (article 13)
- 4) Demande de suppression de l'interdiction de pêche sur l'étang de Châtillon en Vendelais du 1^{er} janvier au 1^{er} mai inclus (article 13)

Rennes, le 12 DEC. 2016

Pour la Chef du Service Eau et Biodiversité par intérim,
Le chef du Pôle Police de l'Eau de la Protection
des Milieux Aquatiques,

Yannick MARCHAIS